



Institution Champfleury, Trinitaires

Ecole catholique associée à l'État par contrat

Pascale Trouche, Chef d'établissement 1^{er} degré

Mardi 21 Août 2018

Objet : réglementation des entrées et sorties dans l'établissement.
Nouveau dispositif en maternelle

Chers parents,

Au fil des rentrées scolaires, les familles sont sensibilisées aux différentes mesures de mise en sécurité, prises par l'établissement, ou en cours d'application.

Depuis la rentrée 2015/2016, les parents d'un enfant scolarisé en primaire (cycle I, cycle II, ULIS école), ne sont plus autorisés à rentrer dans l'établissement. Je remercie vivement chacune des familles pour avoir contribué à la réussite de ce dispositif.

De manière exceptionnelle et avec accord de l'adulte en charge de la surveillance au portail du primaire, un parent peut être autorisé à rentrer pour un rendez-vous avec un enseignant. Pour les réunions de classe, ou autre évènement, les familles reçoivent un SMS « d'autorisation à circuler » dans l'établissement.

L'accès aux familles d'un enfant scolarisé en maternelle, ne peut pas être interdit (nécessité de rencontrer l'enseignant, échange d'informations, récupération des affaires de l'enfant...). Il est nécessaire toutefois, dans le contexte actuel, d'en règlementer l'accès. ...Merci à tous les parents qui jusqu'alors ont accepté les contraintes du dispositif actuellement mis en place. Toutefois, le contrôle des entrées en maternelle restait encore à améliorer...

A la rentrée 2018/2019, nous mettons en place une organisation différente de gestion des entrées et sorties des enfants de la maternelle.

➤ « Les entrées » en maternelle : Accompagnement d'un enfant

→ Ouverture du portail : 8H00 - 13h15

Les familles d'un élève scolarisé en PS, MS et GS sont autorisées à rentrer dans l'école maternelle sous condition. La famille recevra un SMS, il sera à présenter OBLIGATOIREMENT (et sans attendre d'être réclamé) à la personne en charge de la surveillance de l'entrée. Il répond de votre responsabilité de le transmettre uniquement

aux membres de la famille susceptibles d'accompagner votre enfant à l'école. Seules les personnes munies de ce SMS seront autorisées à rentrer dans l'établissement. Les démarches d'inscription à la cantine et /ou à la garderie du soir pourront être effectuées dans le hall de la maternelle.

➤ « Les sorties » en maternelle : Remise de l'enfant à la famille

→ Ouverture du portail : 11h30 - 16h15

Les familles d'un élève scolarisé en PS, MS et GS attendront devant le portail de l'école maternelle.

Les enfants seront accompagnés par leur professeur jusqu'au portail de la maternelle, ils attendront assis l'arrivée de leurs parents...L'enseignant remettra l'enfant à sa famille. (Si de manière exceptionnelle, la famille devait avoir besoin de rentrer dans les locaux de la maternelle, l'enseignante sous sa responsabilité accordera cet accès)

Au-delà de 11h55 et de 16h40, les enfants seront accompagnés dans le hall du primaire. La sortie aura lieu par la porte du hall. Si un parent n'est pas venu chercher son enfant après 12h00 et 17h00, il sera obligatoirement conduit à la cantine ou garderie payante du soir.

La mise en place des mesures de sécurité nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Elles impliquent des changements d'habitude et une vigilance particulière.

En tant que parents, vous ne devrez pas vous attarder sur la place de l'église, vous éviterez les attroupements et les stationnements de trop longue durée. Vous signalerez tout comportement ou objet suspect aux abords de l'établissement. Nous nous réservons le droit de contrôler à l'entrée, les sacs, sacoches et poussettes si nécessaire.

Nous restons soucieux de la relation des familles avec les enseignants, personnels éducatifs et la direction. Soyez assurés de notre entière disponibilité. Si le mode de fonctionnement évolue (prise de RDV pour rencontrer un professeur, mot sur le cahier de liaison de l'enfant...) nous veillons à rester fidèle à la charte Trinitaire, à favoriser le « *vivre ensemble* » et « *permettre à tous d'être heureux et de s'épanouir* » au sein de notre établissement.

Je vous remercie pour votre compréhension, et reste confiante sur l'implication de chacun.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre entier dévouement pour les jeunes confiés et pour notre institution.

Madame Trouche

Chef d'établissement 1^{er} Degré